Reçu en préfecture le 12/07/2017

Affiché le 12/07/2017





## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTATRE -20170711-D2017\_75-DE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

## Séance du 11 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept et le onze juillet à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS: MM BARDOU - CURETTI - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - DURIS - FADDI - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - CAUQUIL - COLOMBIER - FAU (Suppléant) - GALZIN - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B. - VICENTE.

Mme Sophie GILBERT a donné procuration à M. Noël MEYSSONNIER

## N° 2017/75

Objet: EHPAD Résidence « la Grèze »: tarifs 2017

Vu l'arrêté de monsieur le Président du Département du Tarn portant fixation des tarifs hébergement et dépendance applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 à l'EHPAD Résidence La Grèze en date du 30 juin 2017,

Monsieur le Président détaille aux membres de l'Assemblée les tarifs 2017 de l'EHPAD Résidence « la Grèze » applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, à savoir :

Hébergement permanent (pour les résidants de 60 ans et +) =  $52,09 \ \in$  Hébergement permanent (pour les résidants de - de 60 ans) =  $68,72 \ \in$  Hébergement temporaire =  $57,30 \ \in$  Dépendance GIR 1 et 2 =  $18,94 \ \in$  Dépendance GIR 3 et 4 =  $12,02 \ \in$  Dépendance GIR 5 et 6 =  $5,10 \ \in$ 

Concernant les tarifs journaliers, l'ordonnance n°2005-1477 du 1<sup>er</sup> décembre 2005, interdit l'application de la rétroactivité. Les tarifs ont donc été calculés avec intégration du manque à gagner des 6 premiers mois et donc les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> juillet 20017 sont les suivants :

Hébergement permanent (pour les résidants de 60 ans et +) = 53,60 € Hébergement permanent (pour les résidants de - de 60 ans) = 70,68 € Hébergement temporaire = 58,97 € Dépendance GIR 1 et 2 = 18,50 € Dépendance GIR 3 et 4 = 11,49 € Dépendance GIR 5 et 6 = 4,82 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- fixe les tarifs 2017 applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 de l'EHPAD « Résidence La Grèze » comme détaillés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 12 juillet 2017.

Le Présider

Raymond GA